

Ordre du jour n°CA

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2012**

**DELIBERATION N°12/114**

**Convention d'études et de veille foncière entre la commune de Saint Romain en Gal,  
VienneAgglo et l'EPORA**

**Centre Bourg**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention d'études et de veille foncière entre la commune de Saint Romain en Gal, VienneAgglo et l'EPORA, relative au centre bourg.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention et de mener à bien les études et les acquisitions de veille foncière correspondantes.

Le Directeur Général

  
Jean GUILLET

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

  
Marc CHALLEAT

Le Président du Conseil d'Administration

  
Georges ZIEGLER